



Du rific au couvent ou Conjuratiion contre Sarpi

Marie Viallon

► To cite this version:

Marie Viallon. Du rific au couvent ou Conjuratiion contre Sarpi. Bernard Hours; D. O. Hurel. Catholicisme, culture et société aux Temps modernes. Mélanges offerts à Bernard Dompnier, Brepols, pp.53-63, 2018, 10.1484/M.ELSEM-EB.5.115074 . hal-01524168

HAL Id: hal-01524168

<https://univ-lyon3.hal.science/hal-01524168>

Submitted on 24 May 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Du rififi au couvent ou **Conjuraton contre Sarpi**

Marie Viallon
(Lyon III
UMR CNRS-5037)

1995-2015 : vingt ans de collaboration amicale et fructueuse autour de la figure de Paolo Sarpi, frère servite et consultant en droit canon de la Sérénissime République de Venise.

Au moment de participer à la tradition humaniste du *Liber amicorum*, je ne peux saluer Bernard Dompnier, expert du monde monastique du XVII^e siècle, qu'en évoquant une intrigue dramatique qui s'est nouée autour de Sarpi, entre le monde feutré de la Curie romaine et la clôture silencieuse des monastères servites.

Selon une trame que ni Hugo, ni Dumas, ni Michelet ne sauraient renier, ce drame historique et romantique avant l'heure propose au lecteur un héros populaire et simple, dominé par un appareil ecclésial qui l'écrase pour assouvir une intention politique qui lui échappe, des rebondissements multiples, l'indispensable figure du traître lui-même trahi par le conspirateur, le ressort dramatique du poison, sans oublier les lettres mystérieuses et chiffrées et les dénonciations secrètes. Le tout traité dans des styles tour à tour tragique, pathétique, comique, voire même burlesque. Ce drame est investi de la mission cathartique de démontrer la noirceur des âmes de Sarpi et de Micanzio justement excommuniés. Il ne s'agit pas d'une œuvre littéraire, ni d'un pastiche théâtral mais bien d'un document d'archives de 1609-10¹.

Ce mémoire, conservé à la British Library de Londres², a été rédigé à la demande expresse du pape Paul V³ par un moine servite, Giovanni Francesco Graziani de Pérouse⁴, peu après sa sortie des prisons vénitiennes.

Il narre par le menu un complot ourdi depuis Rome contre Sarpi ; en effet, les inscriptions à l'*Index* de toutes les éditions de ses œuvres (du 4 février 1605 au 4 juillet 1837), une citation à comparaître devant le tribunal de l'Inquisition (30 octobre 1606) fermement rejetée (25 novembre 1606), une excommunication *latæ sententiæ* (5 janvier 1607), une tentative d'assassinat par des

¹ Le document n'est pas daté. Toutefois, plusieurs éléments —tirés du texte ou périphériques— permettent d'inscrire les faits dans une chronologie : l'allusion à Girolamo Matteucci qui meurt le 20 janvier 1609 (f. 3v), les quatre références à l'Interdit de 1606 (*al tempo dell'Interdetto*, f. 3v et *nel tempo dell'Interdetto*, f. 10r et *avanti dell'Interdetto*, f. 21v et *nell'anno dell'Interdetto*, f. 20r) et l'allusion au bûcher de Fulgenzio Manfredi, le 4 juillet 1610 (f. 22r).

Par ailleurs, on dispose des documents d'archives du procès (16 mars-4 mai 1609) et des lettres de Sarpi : à Christoph von Dohna du 16 mars 1609 où il écrit : *cresce sempre, per nuovi accidenti, la discordia del papa con Venetia* ; à Groslot en date du 30 mars 1609 : *Io ho fugito una gran conspiratione contro la mia vita, intervenendovi di quelli proprij della mia camera ; non ha piaciuto a Dio che sij riuscita, ma a me ben molto dispiace di quelli che sono prigionieri per questa causa. Non mi è grata la vita, che per conservare vego tante difficoltà* ; à Badoer, le 30 mars 1609, où Sarpi laisse voir sa lassitude : *mi ritruovo così satio della vit ache argomento esser tempo di lasciarla. Ho affatto abbandonato tutte le speranze e veggo con esperienza che esse sole sostentano la vita*.

Enfin, il convient de replacer l'opération décrite par Graziani dans le contexte plus ample de la politique du cardinal-neveu Scipione Borghese contre Sarpi et de la traque de ses lettres adressées à Castrino, à Groslot et à Foscari, par l'entremise des nonces apostoliques à Venise comme à Paris.

² British Library, Add, ms 6877.

³ Davide Maria Montagna OSM, in *Fra Paolo Sarpi*, Atti del convegno di studio del 1983, Venezia, Comune di Venezia, 1986, p. 124, intitule ce texte : *Relazione dell'attentato a fra Paolo*.

⁴ Giovanni Francesco GRAZIANI da Perugia OSM, a été bachelier au couvent servite de Bologne de 1603 à 1606 alors que Fulgenzio Micanzio y est régent des études. Outre ce mémoire, il est également l'auteur d'une *Vita di fra Fulgentio* inédite.

sicaires romains (5 octobre 1607) et deux convocations par deux prieurs généraux jamais honorées (19 mai 1606 et 19 avril 1608), rien n'y a fait : le père Paul ne s'est jamais rendu et il représente pour Rome un danger politique et religieux, il est un ennemi des pontifes romains. A ce titre, le temps est venu de l'abattre physiquement.

S'il irrite fortement le pape et la Curie, le père Paul ne fait pas l'unanimité au sein même de son Ordre et ses *désobéissances* lui attirent des inimitiés. Déjà en 1574 (il n'a que vingt-deux ans !), il est dénoncé à l'Inquisition par un autre novice jaloux et ignorant qui l'accuse d'avoir affirmé ne pas pouvoir tirer l'article de la Trinité du premier chapitre de la *Genèse*⁵. En 1594, il est dénoncé par l'ex-prieur, Gabriele Dardano, pour se venger du manque d'appui lors des élections au priorat général ; en effet, il l'accuse de fréquenter des juifs et de ne pas réciter le *Salve Regina* à la fin de la messe alors que les *Constitutions* en font l'expresse obligation⁶. Le 24 mai 1603, Santo Cucina, neveu de Dardano, et le père-maître Arcangelo Piccioni, dénoncent Sarpi pour trois chefs d'accusation : qu'il porte un bonnet carré, forme interdite par Grégoire X, qu'il porte aux pieds des *socques à la française* (i.e. avec un talon) et qu'il ne récite pas le *Salve Regina* à la fin de la messe⁷. Le 4 février 1606, le frère Geminiano Sabilio envoie au cardinal-neveu Scipion Borghèse un mémoire de dénonciation contre Sarpi et sa doctrine⁸. Enfin, au temps de l'Interdit, il ne faut pas oublier que le prieur général Filippo Ferrari a ordonné à ses servites de quitter Venise et d'observer l'Interdit au moment où Sarpi prend la tête de la résistance à la Curie et incite ses co-religionnaires à rester, voire à prêcher contre cet Interdit. Dès lors, les moines de l'Ordre servite apparaissent comme une troupe soumise au sein de laquelle il sera facile pour la Curie de trouver des exécutants des basses-œuvres.

[f.1r] *Pour que Votre Sainteté soit informée de la meilleure des façons possibles, j'exposerai au mieux de mes modestes capacités ce qui m'est personnellement arrivé à Venise et ce qui concerne les activités du père Paul, du Père Fulgence⁹ des Servites, l'un des sept théologiens¹⁰, et du frère Antoine de Viterbe, copiste du père Paul, et aussi les exécrables actions de la noblesse. Moi, Jean-François de l'Ordre des servites de Pérouse, très-humble et très-obéissant fils de Votre*

⁵ Fulgenzio Micanzio, *Vie du père Paul*, traduite par F.G.C.A.R.D.B., Amsterdam, Jean de Ravenstein, 1663, p. 24: il fut dénoncé au saint office de l'Inquisition par maître Claude de Plaisance, son contemporain, lequel de dépit de ne pouvoir ny par ses vertus ny par ses estudes parvenir au credit qu'avoit le père Paul crut l'atterrer en luy imposant des calomnies. ... la cause appelée & jugée, la fin fut qu'on fist une grande reprimende à l'inquisiteur, en le taxant d'ignorance.

⁶ *Ibidem*, p. 76 : ce maître Gabriel se porta criminellement contre luy, se declarant son instigateur à l'Inquisition de Rome de ce qu'il avoit commerce avec les juifs. ... Mais les juges de ce tribunal ... ne trouvèrent pas seulement de quoy fonder un ajournement personnel contre luy & ainsy estouffèrent cette action, sans luy faire donner aucun blâme.

⁷ *Ibidem*, p. 111 : ils opposèrent au père Paul trois chefs de plaintes qui furent suivies de la colère & du mespris & sifflement de tous ceux du chapitre, sçavoir qu'il portoit un bonnet carré sur la teste contre la deffence qui en fust faite dès le temps du pape Grégoire XIV, qu'il se servoit de pantoufles encavées & faites comme celles des Français, ... qu'encore il ne finissoit jamais sa messe par la prière du *Salve Regina*.

Francesco Grisellini, *Memorie anedote sopra la vita di fra Paolo servita*, Losanna, 1760, p. 67 : ... dal padre Santo Cucina e dal padre maestro Arcangelo Pizzoni oltra d'esser stato egli imputato di portare le pianelle incavate alla francese, fu accusato ancora che usasse la beretta in forma vietata da Gregorio X e che in fine nella messa non recitasse la *Salve Regina*.

⁸ ASVat., *Fondo Borghese* I, 513, f.113r.

⁹ Pour la biographie de Fulgenzio Micanzio, ami, secrétaire et biographe de Sarpi, voir Antonella Barzazi, « Art. : Micanzio, Fulgenzio », in *DBI*, LXXIV (2010), p. 113-120.

¹⁰ Allusion au *Trattato dell'Interdetto della santità di papa Paolo V nel quale si dimostra che egli non è legittimamente pubblicato...*, rédigé en août 1606 pour la défense des positions de la République de Venise contre l'autorité pontificale qui vient de fulminer l'Interdit. Sarpi est assisté de six autres théologiens : Pietro Antonio RIBETTI (1554-1610), vicaire général de Venise pendant l'Interdit qui finit empoisonné lors d'un dîner chez le pape, Fulgenzio Micanzio OSM qui est excommunié avec Sarpi, Bernardo GIORDANI (1538-1621) OFM oss, Michelangelo BONICELLI (1569-1624) OFM oss, Marcantonio CAPELLO († 1625) OFM et Camillo da Lezze OSA. Voir Gino Benzoni, « I teologi minori dell'Interdetto » in *Archivio veneto*, Quinta serie, vol. XCI (1970), p. 31-108.

Sainteté, j'exposerai tout cela comme il convient c'est-à-dire en racontant la pure et simple vérité. [...]

J'étais à Padoue où je suivais des cours de théologie pratique quand je reçus une lettre du frère servite Bernard de Pérouse¹¹ qui est un familier de Son Eminence le cardinal Borghèse. Il me commandait d'aller à Venise et de m'entretenir avec le frère Antoine pour savoir si le père Paul était en train d'écrire le « De vitiis pontificii et de censuris » et pour l'inciter à quitter le service du père Paul.

Le frère Jean-François se rend à Venise au monastère des servites et prend contact avec son ami.

[f.1v] *Comme j'en avais l'habitude, j'allai dans la cellule de mon ami car nous avons été élevés ensemble depuis le noviciat et nous étions comme des frères¹². M'ayant laissé seul dans sa chambre, je me mis à fouiller et je tombai sur un volume in-4°, écrit de sa main et intitulé : « Confessione di fede di alcune chiese sparse in Francia et in altre parti del mondo contro le assertioni et idolatrie papistiche ». Il y avait aussi deux autres volumes manuscrits, contraires à la religion et à la foi catholique. [...] Plus tard, je lui demandai en particulier ce qu'écrivait le père Paul et il me répondit que dans ses écrits le père Paul traitait et discutait de nombreux sujets mais que son but principal était d'attaquer les papes et de démontrer que tous les maux et dommages de l'Eglise étaient de leur faute.*

Il quitte Venise avec deux feuillets compromettants, copiés par frère Antoine, qu'il va pouvoir envoyer à Rome, comme échantillon des écrits du père Paul.

[f.2r] *Peu après, de loin, je lui demandai s'il aurait envie de rentrer dans notre province de Rome et il me répondit qu'il y pensait mais qu'il redoutait que le pape ne voulût le tenir entre ses mains pour lui faire subir un mauvais tour, pour le punir d'avoir été au service du père Paul. Je finis par le convaincre de venir à Padoue pendant huit à dix jours, pour s'accorder un peu de distraction¹³. [f.2v] Nous échangeons des lettres à propos de son envie de venir à Padoue et de sa copie du fameux livre du père Paul. Dans le même temps, je reçus de Rome la réponse que mes deux feuillets avaient été reçus favorablement, que Votre Sainteté les avait eus en main propre et que je devais faire diligence pour me procurer quelques pages écrites de la main du père Paul.*

Frère Antoine vint à Padoue et je le reçus de manière chaleureuse : je le retins à dormir dans ma cellule et employai toutes sortes de marques de courtoisie et d'affection. Un matin, après avoir célébré la messe, je le conduisis à Sainte-Justine¹⁴, en la chapelle de la Vierge, endroit caché et secret¹⁵, où je lui parlai ainsi :

— *Frère Antoine, je voudrais te parler d'une affaire mais, avant d'en dire plus, tu dois me jurer sur cette pierre sacrée et devant la Vierge que tu n'en diras rien à personne.*

Et il jura.

¹¹ Bernardo da Perugia est lié à Scipione Borghese, cardinal-neveu, depuis le temps de leurs études à Pérouse; quand Borghese a été élevé au cardinalat (le 18 juillet 1605), il l'a emmené à Rome et pris à son service.

¹² Fulgenzio Micanzio, *Vie du père Paul...*, p. 185 : Cette amitié fut d'autant plus facile à se nouer entre les deux frères, qu'ils estoient tous deux des mesmes estat & province, & que dans leur païs ils s'estoient premierement connus.

¹³ Le début de cette affaire correspond à l'époque du Carnaval.

¹⁴ Très ancienne basilique bénédictine, édifiée à Padoue sur la tombe de sainte Justine.

¹⁵ On peut penser qu'il s'agit de ce qui, de nos jours, se nomme le *Sacello di San Prodocimo* et qui, alors, se nommait le *Sacello di Santa Maria*. Une très ancienne chapelle paléochrétienne (VIe) où est encore conservée la *Madonna Costantinopolitana*, peinture attribuée à saint Luc, rescapée de la lutte iconoclaste et rapportée de Constantinople, avec le corps de Luc.

— *L'affaire dont je dois t'entretenir relève de l'honneur de Dieu, de la religion chrétienne et de notre Ordre. Tu sais certainement qu'à Rome on désire avoir des écrits du père Paul afin de connaître et de toucher du doigt où il veut en venir avec ses critiques des papes. Si tu t'y prêtes, tu feras œuvre de bon catholique et tu en recevras la grâce de Dieu ... outre une reconnaissance temporelle.*

Et je lui fis voir les lettres de Votre Sainteté pour qu'il connaisse vos intentions et celles de Son Eminence le cardinal Borghèse. En voyant ces lettres et en faisant fond plus sur la récompense temporelle que sur la grâce de Dieu, il me répondit qu'il acceptait.

Le soir, vers deux heures du matin, frère Antoine et moi [f.3v] sommes revenus sur la façon de prendre ces écrits, et frère Antoine m'a dit :

— *Frère Jean-François, il faut que je te dise une chose importante. Cet été, mon frère Jules¹⁶ et don François Baretta ont été envoyé par monseigneur Matteuccio¹⁷, évêque de Viterbe, pour me convaincre de tuer le père Paul mais je n'ai jamais eu le courage d'employer le fer contre lui et de faire couler son sang, malgré toutes les opportunités que j'aurais eues. Toutefois, si depuis Rome le frère Bernard voulait bien m'envoyer du poison, je le lui donnerai et ainsi on libérera le monde de tout tourment et de toute polémique. Et même plus, on pourrait faire le coup du roi : tuer aussi frère Fulgence et ce téméraire de Jean-François de Venise¹⁸ qui parle si mal du pape en toute occasion et qui, pendant l'Interdit, disait qu'il voulait aller à Rome pour abattre le pape de son trône. Je pourrai le faire très facilement puisqu'ils mangent tous les trois ensemble, après les autres.*

Je lui répondis que je n'avais reçu aucun ordre dans ce sens mais qu'il n'avait qu'à écrire cette proposition à frère Bernard.

[f.4r] *Venu le jour de son retour à Venise, je me levai de bonne heure selon mon habitude et, en sortant de ma chambre, je dis à Antoine :*

— *Frère Antoine, je te laisse la lampe allumée et si tu veux écrire, lève-toi !*

Quand je revins des matines, il avait déjà écrit et scellé sa lettre et je lui fis remarquer qu'il aurait dû me la faire lire avant. Il me répondit :

— *Ouvre-la !*

Le contenu de la lettre reprend fidèlement la proposition.

¹⁶ Selon Davide M. Montagna OSM, in *Fra Paolo Sarpi*, p. 124. Ce *fra Giulio* serait Giulio da Brescia qui a été prieur conventuel du monastère S.M. de Venise.

¹⁷ Girolamo MATTEUCCI est né à Fermo. Il entre très tôt dans la carrière ecclésiastique : référendaire à la Signature, gouverneur de Ravenne (1571-72) puis de Faenza (1574), abrégiateur, auditeur général des procès du palais apostolique, archevêque de Raguse. Avec l'élection de Sixte Quint (1585), sa carrière s'accélère : gouverneur d'Ancône, nonce à Venise où il entre en conflit avec le Sénat car il exige le retrait du soutien vénitien à Henri IV excommunié par le pape, gouverneur de Rome (1590), évêque de Viterbe à partir du 5 décembre 1594 jusqu'à la date de sa mort, le 20 janvier 1609, où il se montre un ardent défenseur des décrets tridentins. Lors du conclave de 1596, il reçoit le soutien du cardinal Baronius. En 1597-98, c'est lui qui gère le dossier de la dévolution de Ferrare au Saint-Siège.

Voir Giampiero Brunelli, « Art. : Matteucci, Girolamo », in *DBI*, LXXII (2009), p. 272-274.

¹⁸ Giovanni Francesco SEGURTA da Venezia est déjà prieur conventuel en 1595-97, puis de nouveau en 1609-1611; procureur du couvent en 1613; cette même année l'inventaire du couvent précise qu'il occupe la cellule n° 57. Il est un des signataires de la lettre informant le doge de la mort de Sarpi et il est présent lors de la visite canonique de Filippo Ferrari, le 28 octobre 1624, auquel il a déclaré être âgé de 64 ans. Il est cité dans la *Vita del padre Paolo* de Fulgentio Micanzio comme un de ceux qui ont éventé ce complot d'empoisonnement, après avoir reçu la confession de frère Antonio.

[...]

[f.4v] *La réponse de frère Bernard fut que Son Eminence le cardinal Borghèse conseillait d'en parler avec Son Eminence le cardinal Lanfranco¹⁹ parce qu'il ne pouvait s'occuper de tout. [...]*

[f.5r] *Pendant ce temps, frère Antoine à qui j'avais déjà donné dix écus, m'écrivit pour en demander plus. [...] Je retournai à Venise pour lui rappeler qu'à Rome, on avait grande hâte d'avoir ces écrits du père Paul. Voyant que les choses tiraient en longueur, je décidai d'accélérer l'affaire et lui demandai de prendre l'empreinte des clefs des cellules du père Paul. J'en écris à Rome d'où on me répondit que le moyen le plus facile et le plus simple d'aboutir était que frère Antoine prenne les empreintes à la cire et que j'aie à faire fabriquer les clefs à Ferrare²⁰. Pour que frère Antoine n'ait pas de problème, je devais préparer la cire à Padoue en y ajoutant de la térébenthine pour qu'elle reste souple et malléable. En compagnie d'un autre frère, j'allai à Venise et apportai la cire enveloppée dans deux lettres que j'avais reçues de Rome, à propos de cette demande d'écrits, sans qu'elles ne nomment personne²¹.*

Arrivé à Venise de bon matin, j'allai au monastère où je retrouvai le frère Antoine à la sacristie car il se préparait à dire la messe. Après la messe, je discutai avec lui sur le moyen d'obtenir ces écrits et il me répondit que les choses allaient se faire sous peu, en profitant de l'absence du père Paul pendant qu'il traite quelque affaire au Sénat et qu'il est sorti pour quatre ou cinq heures. Et je lui dis :

— C'est bien mais on ne peut prévoir ni le jour, ni l'heure ; or, notre affaire nécessite que l'on agisse vite et que je sois présent à Venise car, dès que les documents manuscrits sont volés, nous devons prendre une barque pour rejoindre la terre ferme et piquer des deux à cheval, jusqu'à Ferrare. Désormais, le moyen le plus simple et le plus sûr est de prendre les empreintes des clefs.

Il me répondit que pour l'heure il devait copier des documents que le père Paul devait présenter au Sénat²². Je revins le soir mais il n'était pas là. Le lendemain matin, il me donna rendez-vous le soir à 22 heures, place Saint-Marc, à l'épicerie à l'enseigne d'Abraham²³. Mais déjà ce Judas avait préparé sa trahison : il avait parlé avec le père Paul, lui avait montré les lettres et la cire et lui avait raconté tout ce qui s'était tramé entre lui et moi à Padoue, en y ajoutant des mensonges.

Selon ses biographies, le père Paul aurait voulu faire preuve de mansuétude envers son jeune copiste et, par ailleurs, il aurait souhaité que la nouvelle de cette conspiration ne s'ébruitât pas afin de préserver la réputation de l'Ordre et du couvent. Mais le père Fulgence, concerné également dans

¹⁹ Le cardinal Lanfranco Margotti (1559-1611), protonotaire apostolique, secrétaire du cardinal-neveu Borghèse, a pris en charge de 1605 à 1611 certains dossiers brûlants dont les affaires vénitiennes. Cardinal le 28 novembre 1608, évêque de Viterbo dès le 26 janvier 1609.

Voir Marco Maiorino, « Art. : Margotti, Lanfranco », in *DBI*, vol. LXX (2008), p. 180-183.

²⁰ Depuis la dévolution de 1598, Ferrare est redevenue un territoire des Etats de l'Eglise.

²¹ Fulgenzio Micanzio ne raconte pas exactement la même histoire. *Vie du père Paul ...*, p. 187 : ... un matin dès le point du jour, ils entrèrent en conférence secrète dans la sacristie des servites ... & frère Jean François tira de la pochette de son haut de chausse un rouleau enveloppé dans du gros papier brouillard, enduit de cire pour y pouvoir faire des moules de clefs, laquelle cire eschauffé par la proximité de la chair de sa cuise, tira avec soi de la mesme pochette un gros paquet de lettres, sans que pas un d'eux s'en aperceust. Frère Antoine aiant pris la susdite cire s'en alla au dedans du couvent & cet autre partit de barre & sortit d'icelui. Le sacristain frère Valentin de Venize, amassa lesdites lettres sur le carreau, aussi tost les porta au père maistre Fulgence.

²² A ce moment-là, Sarpi travaille pour le Sénat vénitien sur des *consulti* relatifs au patriarche Francesco Vendramin. Corrado Pin, *Consulti*, Pisa-Roma, IEPI, 2001, I-2, p. 739.

²³ Sous la tour de l'horloge, près de l'église San Basso, se trouvait l'épicerie d'Antonio Raspi († 1641), à l'enseigne d'Abraham.

cette affaire, aurait lui-même remis les preuves entre les mains des Inquisiteurs d'Etat qui ont fait leur office²⁴.

Le soir donc, à l'heure fixée, j'allai à l'épicerie. J'étais à peine entré qu'un capitaine des Dix²⁵ arriva avec ses sbires, qu'ils me ligotèrent, me mirent un bâillon et m'emmenèrent rapidement loin de la place qui était noire de monde et prête à se soulever.

[f.6v] *Parvenus au poste de garde, ils me mirent à nu mais ne trouvèrent rien sur moi. Ils me jetèrent, seul, dans une prison qui était une tombe pour les vivants et j'y restai trente-huit jours, avec des coliques incessantes que je croyais mourir mille fois à cause des douleurs que j'endurai.*

Le soir-même de mon arrestation, en présence de Leonardo Mocenigo²⁶ et du secrétaire Cumino²⁷, ils me demandèrent si je savais pourquoi j'étais détenu et je répondis que je ne parvenais pas à en imaginer la cause. Ils me demandèrent si je connaissais frère Antoine et je dis que c'était un ami et que je l'avais prié, lors du prochain Carême, de me recopier les sermons du frère Fulgence, s'il prêchait à Saint-Laurent, car j'avais très grande envie de les avoir²⁸.

Le lendemain matin, je fus interrogé en présence des trois Inquisiteurs d'Etat²⁹ et de l'avocat public³⁰.

On lui présente ses lettres, qu'il reconnaît ; puis le pain de cire, qu'il ne reconnaît pas. Finalement, il est mis en accusation pour les lettres et pour le vol du *Confessione*...

²⁴ Aurelio Angelo Bianchi Giovini, *Biografia di fra Paolo Sarpi*, Zurigo, Orell e Füssli, 1846, vol. II, p. 15 : Sorpreso il carteggio e portato a fra Paolo, ei voleva sì per propria mansuetudine e sì per decoro di religione che un tanto atroce proponimento fosse messo a tacere. Ma fra Fulgenzio, compreso nello stesso pericolo o che almeno lo supponeva, non ebbe tanta pazienza e portò le carte agli Inquisitori di Stato. Se dobbiamo credere a lui, erano implicati nella congiura il papa.

Dans sa lettre du 14 avril 1609 à C. von Dohna, Sarpi reconnaît son envie d'étouffer l'affaire : *La cosa occorsa contro la persona mia, non l'ho stimata né la stimo et, se havessi potuto operare che non ne fosse stato tenuto conto, l'havrei fatto con ogni sforzo.*

²⁵ Le Conseil des Dix est une institution judiciaire d'exception, créée en 1310 lors de la conjuration de Baiamonte Tiepolo, mais finalement maintenue pour garantir la sécurité de la République.

²⁶ Leonardo MOCENIGO (1551-1627) appartient au parti des *Giovani* et au patriciat philo-sarpien qui fréquente le *ridotto* Morosini. Dans sa politique de répression de la criminalité, son intransigeance lui a valu le surnom de *Catone veneziano*. Au terme d'une carrière dans le *cursus honorum* des magistratures vénitiennes, il a fini procureur de S. Marc de ultra.

Vittorio Mandelli, « Art. : Mocenigo, Leonardo », in *DBI*, LXXV (2011), p. 143-144.

²⁷ Bartolomeo Comino (1550-1627) fait une carrière de secrétaire du Sénat, du Grand Conseil et du Conseil des Dix.

Gino Benzoni, « Art. : Comino, Bartolomeo », in *DBI*, XXVII (1982), p. 590-592.

²⁸ La narration de Fulgenzio Micanzio diffère légèrement car elle affirme que c'est Rome (incarné par frère Bernard) qui voulait obtenir les textes des sermons de Micanzio : *Vie du père Paul ...*, p. 187 : Car le susdit frère Bernard escrivoit à frère Jean François qu'il pressast frère Anthoine d'expedier ce quadragesimal, que les 900 escus estoient tous prests a lui estre mis en main & qu'on l'asseuroit encore de douze mil escus & plus.

Ce recueil de ses sermons de Carême 1609 à Saint-Laurent, a servi au tribunal de l'Inquisition romaine à instruire l'accusation et à établir la liste des propositions condamnées lors des congrégations des 16 et 27 juillet 1610. ACDF, *St. St. O.3.h, Theses contra auctoritatem S. Pontificis*.

²⁹ La magistrature des trois Inquisiteurs a été instituée le 20 septembre 1539 avec le titre officiel de *Inquisitori sopra la propalazion dei segreti* (tous éligibles parmi les patriciens) puis, suite à une réforme, ils prennent le titre d'*Inquisitori di Stato* (éligibles : un parmi les conseillers ducaux –le rouge- et les deux autres –les noirs– parmi les patriciens du Grand-Conseil). Emanation du Conseil des Dix, ils constituent un tribunal suprême en matière de sécurité de l'Etat. Leurs sentences doivent être prises à l'unanimité et, si elles ne sont pas secrètes, doivent être proclamées devant le Grand Conseil. Voir Davide Busato, *Venezia criminale*, Venezia, Helvetia, 2013.

Les trois inquisiteurs d'Etat sont alors Francesco Malipiero, Leonardo Mocenigo et Lorenzo Loredano qui est conseiller ducal, donc représente le doge au sein de ce triumvirat.

³⁰ L'*avogadore* est une magistrature judiciaire créée à la fin du XIIe pour représenter la République et défendre ses intérêts dans les procès au civil comme au pénal.

[f.7v] *Le soir-même, ils m'inculpèrent de ces chefs d'accusation et me demandèrent si j'avais convaincu frère Antoine de tuer le père Paul et si je lui avais donné le poison sur ordre de Rome.*

Et alors, au cours de cet interrogatoire, ils se mirent à tresser les louanges du père Paul, théologien de la Sérénissime République, homme de tant de mérites, aux mœurs si saintes, à la vie si irrépréhensible que, finalement, ils n'auraient pas pu en dire plus pour la canonisation d'un saint. Alors que moi, au contraire, je n'avais eu aucun égard pour un personnage aussi célèbre et j'avais diaboliquement planifié sa mort. Et ils prononcèrent ces mots avec une emphase extraordinaire.

Moi, je répondis :

— Je prie Dieu qu'il démontre par un miracle la fausseté de cette calomnie car je suis totalement innocent. Je suis stupéfait de cet interrogatoire.

[...]

Le matin suivant, ils me conduisirent dans la salle des tortures pour que je voie la corde et le feu. Ils me laissèrent là pendant une demi-heure puis, sans rien dire, ils me ramenèrent dans mon tombeau pour vivants, toujours en silence pour mieux m'épouvanter.

Le matin suivant encore, ils me sortirent de mon tombeau et continuèrent de m'accuser en me disant que je devais dire la vérité.

[...]

[f.8v] *Ils me confrontèrent à frère Antoine.*

Frère Antoine fait une déposition qui raconte tout, en citant nommément les deux cardinaux et le pape.

A ces mots, Leonardo Mocenigo dit :

— Oh, quel bon pape !

Moi, en entendant les folies du frère Antoine, je me mis à rire très fort et je repris courage en pensant que Dieu ne pouvait accepter une telle critique de son vicaire et qu'il allait faire un miracle.

Me voyant rire, Francesco Malipiero me dit :

— Pourquoi ris-tu ?

— Et qui ne serait pas saisi de rire en entendant ces folies ?

— Laisse-le parler !

[f.9r] *Frère Antoine :*

— Quand il a voulu me convaincre de tuer le père Paul, je lui ai répondu que je ne voulais absolument pas le faire. Et quand il vit que je refusais de le tuer, il a cherché à me convaincre de voler des manuscrits. Mais moi, parce que le père Paul est mon ami, j'ai promis de le faire pour pouvoir ensuite tout révéler, car c'est une trahison.

[f.9v] *Ensuite, je fus de nouveau conduit à la salle des tortures en présence des Inquisiteurs d'Etat ; l'avocat public m'a dit que je devais dire la vérité car les dires de frère Antoine laissaient apparaître clairement que j'avais voulu la mort du père Paul et le vol de ses écrits.*

[...]

Alors, ils me saisirent et me déshabillèrent. Très Saint Père ! j'ai cru voir le Christ à la colonne ! mais les sbires s'aperçurent alors que je souffrais de fractures et les Inquisiteurs firent mander un chirurgien qui déclara qu'on ne pouvait m'infliger l'estrapade.

Les Inquisiteurs font appel à un second puis à un troisième chirurgien qui donnent tous le même avis : l'estrapade est impossible.

... et moi, pendant tout le temps que cela dura, environ une demi-heure, je restai nu.

[f.10r] *Quand ils furent convaincus qu'ils ne pouvaient m'imposer la corde, ils me renvoyèrent dans l'obscurité de ma sépulture.*

Le jour suivant, au matin, ils me firent de nouveau comparaître. Je pensais bien que, n'ayant pu m'appliquer la corde, ils allaient m'infliger le feu aux pieds car ce sont les deux tourments qu'ils utilisent le plus souvent. Je me disais que cela allait m'estropier et que je ne serai plus bon à rien, c'est pourquoi je me jetai dans les bras de Notre Seigneur et de la Vierge Marie pour qu'ils m'aident de leur pitié et de leur miséricorde.

Mais je m'étais trompé. En effet, ils exigèrent que je présente sur le champ ma défense car ils voulaient expédier ma cause.

Me trouvant contraint, je dis que je ne savais pas faire d'autre défense que de faire interroger tous les pères du couvent servite de Padoue. Je les nommais tous en commençant par deux frères qui étaient très amis avec le père Paul : frère Mauro³¹ qui, à l'époque de l'Interdit, prêchait en l'église des servites de Venise et frère Jacques³² qui, à l'époque de l'Interdit, espionnait à Padoue les curés qui ne disaient pas la messe [f.10v] ou les gentilshommes qui n'allaient pas à la messe puis allait tout raconter au podestat, Almorò Zane³³.

En outre, j'examinai la vie de frère Antoine en cherchant à la déprécier aux yeux des Inquisiteurs : que frère Antoine était un homme scandaleux qui, jour et nuit, se divertissait en des plaisirs malhonnêtes, allait avec des hommes de peu de foi, qu'il était un séditieux qui avait provoqué de multiples rixes dans son couvent [...]

[f.11r] *... Je restai plusieurs jours dans ma sépulture. Un mardi matin, ils me firent comparaître devant leur tribunal et l'avocat public me tint ces propos :*

— Hier soir³⁴, le Conseil des Dix a jugé votre cause et, au vu de vos méfaits, a décidé que vous êtes condamné à subir la peine du sac³⁵, dans les trois jours. A moins que vous ne livriez vos complices et vous serez emprisonné pour un an puis banni à vie de ce territoire³⁶.

Frère Jean François est remis en prison dans les puits et sa cellule au monastère de Padoue est perquisitionnée par les sbires du Conseil des Dix. Des lettres et leurs clefs de déchiffrement sont trouvées.

³¹ Odir Dias, *Archiva ordinis servorum, I registri dei priori generali*, Roma, AGOSM, 1970. Frère Mauro da Padova est cité aux p. 209 et p. 255.

³² Odir Dias, *Op. cit.*, frère Giacomo da Venezia est cité à la page 217.

³³ Almorò ZANE est podestat de Padoue en juin 1607 et, à ce titre, il est intervenu dans l'affaire du compas qui a opposé Capra à Galilée.

³⁴ ASV, *Consiglio dei Dieci, Parti criminali*, busta 38, f. 59r-60r, 16 mars 1609 : ... secondo l'ordinario, sicché resti sommerso et affogato.

³⁵ La *pœna cullei* (ou peine du sac) était, dans le droit romain antique réservé au parricide puis, depuis Constantin, au traître.

³⁶ Fulgenzio Micanzio, *Vie de père Paul ...*, p. 191 : l'excellentissime Conseil des Dix qui desiroit passionnément sçavoir le fonds de toutes les vraies intrigues de ce traité & bien distinctement toutes les particularités d'iceluy, donna ce jugement pour tascher de tirer esclarcissement par la bouche du coupable, sçavoir que ce scelerat frère Jean François fust pendu & étranglé mais qu'au cas que dans peu de jours qui estoient prefix & portés par la sentence, il vinst à reveler tout le traité & à dire le vray sens de toutes les lettres surprises, on luy remettoit la peine de mort à la charge qu'après avoir esté un an entier prisonnier il demeurerast banny à perpetuité de toutes les terres du Serenissime Domaine.

Micanzio poursuit et explique que l'*alternative favorable* proposée aux deux moines est le fruit de l'intervention de Sarpi et sa mansuétude ordinaire.

[f.16v] *Il y avait aussi un feuillet où j'avais noté plusieurs choses que frère Antoine m'avait dites à Padoue et que, pour m'en souvenir, j'avais notée tant elles étaient diaboliques et contraires à la foi. D'abord, j'avais demandé à frère Antoine ce que le père Paul et les patriciens qui le soutiennent, disaient du jubilé décrété par le pape ; il me répondit qu'ils s'en moquaient et que le pape ne pouvait pas faire cela, je lui répliquai que des nobles avaient participé aux processions ; il me répondit que ceux-là étaient des ignorants mais que les hommes savants et intelligents qui suivaient le père Paul s'en moquaient.*

[f.17r] *Ensuite, je l'avais interrogé sur ce que le père Paul et ses soutiens disaient des saintes Ecritures et de Moïse qui avait été aimé de Dieu³⁷. Il me répondit que, selon eux, les Ecritures n'étaient pas vraies et que Moïse était un homme très astucieux et désireux de dominer et que les Hébreux étaient des simples et des idiots auxquels Moïse faisait croire tout ce qu'il voulait. Il leur avait fait croire qu'il avait parlé avec Dieu et, quand il monta sur le mont pour la Loi, cela avait été une duperie. Auparavant, il avait caché de quoi manger et ensuite il leur dit qu'il avait reçu la Loi de Dieu. C'était autant d'inventions pour se faire obéir et craindre et, de la même manière, il leur avait baillé mille chimères. Frère Antoine concluait que les saintes Ecritures n'étaient que moqueries et chimères ridicules et que la création du monde n'était pas vraie car le père Paul estimait que l'histoire des Egyptiens remontait à 14.000 ans.*

Sur ce même feuillet, j'avais aussi noté un raisonnement du père Paul et de ses disciples à propos de l' « Apocalypse » de saint Jean selon lequel tout ce qui y était écrit n'était que rêves, inventions et chimères risibles. Et il ajoutait :

— *Regardez, quand il commence son Evangile, il écrit : « In principio erat Verbum et Verbum erat... » ce qui signifie que saint Jean ne sait même pas ce qu'il veut dire.*

[f.17v] *Je lui demandai ce que disait le père Paul, ses amis et ses familiers, à propos des saints et, en particulier, de saint François qui a été un grand imitateur du Christ avec ses stigmates. Frère Antoine me répondit aussitôt qu'ils affirmaient que saint François avait été un fieffé rusé et un misérable. Et je répliquai :*

— *ô Seigneur ! comment un « fieffé rusé » ! celui qui a été une image du Christ vivant et qui a reçu les stigmates en son corps !*

Aussitôt (et on voyait là qu'il maîtrisait cette doctrine diabolique,) il répondit qu'il n'était pas vrai qu'il eût reçu les stigmates :

— *Ceux qui affirment que c'est vrai sont dans même la posture que le pape d'alors qui, pour apporter du crédit à l'Eglise, se mit d'accord avec saint François en témoignant qu'il avait reçu les stigmates mais ce n'était pas vrai et seul le pape les avait vues. Et tout cela pour donner de l'importance à l'Eglise.*

Il était aussi noté sur ce feuillet que le père Paul recevait des lettres et des livres d'Angleterre, d'Allemagne et de France et que les rois et les ducs lui écrivaient.

[f.18r] *Il y avait beaucoup d'autres notes mais elles ne me reviennent pas à l'esprit. La dernière (et je me souviens des mots précis) disait :*

³⁷ La discussion à propos de Moïse et de son véritable rôle face au peuple des Hébreux en Egypte et face à Dieu est reprise du *Prince* de Machiavel (§ 6 *De principati nuovi che s'acquistano con l'arme propria e virtuosamente*). C'est une façon d'introduire l'accusation de machiavélisme contre Sarpi et, donc, de fonder son athéisme, comme repris plus bas au f. 20v.

— *Le père Fulgence apprend l'anglais avec le prêcheur calviniste de l'ambassadeur d'Angleterre*³⁸, avec une arrière-pensée.

Leonardo Mocenigo me demanda quelle était cette « arrière-pensée » et je répondis que frère Antoine avait laissé entendre que, si la situation devenait intenable à Venise, il avait l'idée de partir en Angleterre pour y prêcher. Et Mocenigo répondit :

— *Ah bon !*

[...]

[f.18v] *Francesco Malipiero qui estimait que l'affaire ne devait pas en rester là, tout en sachant qu'ils m'avaient condamné contre la vérité, aurait voulu que j'avoue que l'ordre de tuer le père Paul venait de Rome. Ce vieillard diabolique parlait comme un fou car il voyait qu'ils avaient commis une erreur grossière qui les déshonorait.*

Le 20 mars 1609, frère Antoine est arrêté³⁹ et traduit à son tour devant les Inquisiteurs d'Etat mais la torture lui est épargnée⁴⁰ car il a dénoncé les faits et reconnu sa participation, tout en la diminuant. Reconnu coupable il est condamné à mort.

*La rumeur s'était répandue dans tout Venise que Frère Antoine devait être noyé*⁴¹ *à cause de sa trahison envers moi. Ce soir-là, à la cinquième heure de nuit*⁴²*, je fis réciter des prières par tous les prisonniers pour que Dieu lui pardonne ses grands excès. La rumeur se répandit aussi en terre ferme et, pendant plusieurs jours, frère Antoine fut considéré comme mort.*

Le père Paul sollicite la grâce de frère Antoine⁴³ et, le 4 mai 1609, le Conseil des Dix la lui accorde et le bannit de Venise pour deux ans⁴⁴.

[f.20r] *Quand se répand la nouvelle que le père Paul l'avait fait libérer, beaucoup restèrent scandalisés et se firent un mauvais jugement du père qui aurait plutôt dû me faire libérer, moi, et non frère Antoine, auteur de tant de scélératesses et de mensonges.*

Telle est la fin de ce procès et son contenu. J'ai décrit les choses comme elles se sont passées et, autant que faire se peut, ce qui est écrit-là contient la vérité.

L'échec de cette tentative d'empoisonnement n'a pas découragé les vocations et, suscités par Rome ou nés d'initiatives personnelles, d'autres essais ont été soit dénoncés par les acteurs eux-mêmes qui espéraient en tirer quelque récompense *temporelle*, soit révélés par les espions des Inquisiteurs d'Etat qui montaient jalousement la garde auprès du théologien de la République.

³⁸ Ce professeur d'anglais improvisé est William Bedell (1571-1642), chapelain de Sir Henry Wotton, ambassadeur à Venise, de 1607 à 1610. Outre ses leçons quotidiennes, Bedell traduit en italien, avec l'aide de Micanzio, le *Book of common prayer*. De retour en Angleterre, il a une carrière ecclésiastique jusqu'à l'évêché de Kilmore. Sa bibliothèque conserve une Bible en hébreu avec des annotations marginales de Sarpi.

³⁹ ASV, *Consiglio de X, Parti criminali*, busta 38, f.60v, 20 mars 1609. Comme l'a souligné Corrado Pin dans son édition des *Consulti* (Pisa-Roma, IEPI, 2001, I-2, p. 739), le manuscrit du *consulto* 54 en date du 18 mars, est le dernier à présenter l'écriture du copiste Antonio Bonfini da Venezia.

⁴⁰ ASV, *Consiglio de X, Parti criminali*, busta 38, f. 61r, 27 mars 1609.

⁴¹ A Venise, la peine de la noyade judiciaire se déroulait dans le canal Orfani, près de l'île de San Servolo, où la pêche était interdite.

⁴² A cette époque, le compte des heures se fait à partir du lever et du coucher du soleil. A la mi-mars, le soleil se couche vers 17h30, la cinquième heure est donc vers 22h30.

⁴³ Fulgenzio Micanzio, *Vie du père Paul...*, p. 192 : [...] le père ne se départit point de sa mansuetude ordinaire, qu'au contraire il pria, il supplia plusieurs fois, il demanda à deux genoux et en reconnaissance des services qu'il rendoit au public que pour son sujet on ne fist point en veüe de tout le monde des executions qui fissent honte à tout son ordre, tesmoignant grande douleur de ce que, pour la conservation de sa vie, on vouloit donner la mort à quelques autres.

⁴⁴ ASV, *Consiglio de X, Parti criminali*, busta 38, f.66v-71v, 4 mai 1609.

Finalement, Paolo Sarpi est mort dans son lit le 15 janvier 1623. Si, dans un premier temps, le Sénat vénitien a voulu ériger un monument à sa gloire, des considérations relevant de la *realpolitik* ont écarté ce projet : c'est certainement par ce biais que ses ennemis de la Curie comme à l'intérieur de l'Ordre ont triomphé.

40386 signes
dohurel@laposte.net